



O.B.F.G.

Ordre des barreaux francophones et germanophone de Belgique

Communiqué de presse du 2 février 2012

Justice pénale

Comment s'informer sur les droits de l'accusé dans les différents Etats de l'Union européenne ?

Consultez les fiches d'information sur le portail E-justice de la Commission européenne

La Commission européenne a publié le 24 janvier 2012 sur le portail européen e-Justice les fiches nationales sur les droits des accusés dans les 27 États membres de l'Union européenne.

L'Ordre des barreaux francophones et germanophone a participé à l'élaboration de ces fiches, en coopération avec d'autres barreaux membres du Conseil des barreaux européens (C.C.B.E.)¹, des avocats de la défense chevronnés, le ministère belge de la justice et des traducteurs juridiques qualifiés, sous la coordination du C.C.B.E.

Les fiches présentent de manière simple, mais complète, les droits dont disposent les accusés dans les procédures pénales au sein de tous les États membres de l'Union Européenne.

Elles sont disponibles dans toutes les langues officielles de l'UE et abordent les domaines suivants :

- l'obtention de conseils juridiques ;
- les droits lors d'une instruction pénale (arrestation, interrogatoire et enquête de police, perquisitions, première audience du tribunal, mise en état de l'affaire) ;
- les droits au cours du procès ;
- les droits après le procès ;
- les infractions au code de la route.

Il s'agit donc d'une nouvelle avancée importante dans la défense des droits des citoyens en matière pénale, qui s'inscrit, comme les modifications des dispositions en matière de garde à vue (loi dite « Salduz », garantissant l'accès à un avocat dès le premier interrogatoire de police) ou de protection des victimes d'infractions, dans un grand courant visant à renforcer les droits de toutes les personnes qui sont confrontées à la justice pénale, pour une raison ou une autre.

1

Le C.C.B.E. est l'organe représentatif d'environ un million d'avocats européens, appartenant aux barreaux qui en font partie, dans 31 pays membres effectifs et 11 pays associés et observateurs. Le C.C.B.E. contribue également à la section « recherche d'un avocat » du portail e-Justice en développant un répertoire d'avocats à l'échelle européenne, et l'Ordre des barreaux francophones et germanophone adapte son annuaire à ces fins.



O.B.F.G.

Ordre des barreaux francophones et germanophone de Belgique

Les fiches constituent une source d'informations très utile aux suspects et aux accusés dans des situations transfrontalières. Par exemple, un ressortissant belge accusé d'un crime en Espagne ou en Estonie peut désormais obtenir en français, néerlandais ou allemand des renseignements sur ses droits tout au long du processus judiciaire dans ce pays. Les fiches d'informations sont également un point de départ utile aux autres personnes impliquées dans le processus judiciaire, tels que les avocats.

Contexte

En novembre 2009, le C.C.B.E. a été retenu pour la réalisation d'un projet financé par la Commission européenne sur des fiches d'information sur les droits des accusés.

Ce projet consistait à élaborer des fiches nationales sur les droits des accusés dans les 27 États membres de l'Union européenne, dans une rédaction claire et sans ambiguïtés afin d'en faciliter la compréhension par les non-spécialistes.

Les fiches d'information sont disponibles sur le portail e-Justice, à l'adresse suivante :

https://e-justice.europa.eu/content_rights_of_defendants_in_criminal_proceedings_-_169-fr.do?init=true

Elles seront mises à jour annuellement pendant trois ans afin d'en garantir l'exactitude et de refléter tout changement au sein de la législation.

Le portail e-Justice de la Commission européenne vise à faciliter l'accès à la justice des citoyens et des entreprises à travers l'Europe. Il vise également à renforcer la coopération judiciaire, à partir des instruments juridiques existants, et à rapprocher la justice en ligne de la profession d'avocat et de toutes les parties intéressées.

Le C.C.B.E. est l'organe représentatif d'environ un million d'avocats européens, appartenant aux barreaux qui en font partie, dans 31 pays membres effectifs et 11 pays associés et observateurs. Le C.C.B.E. contribue également à la section « recherche d'un avocat » du portail e-Justice en développant un répertoire d'avocats à l'échelle européenne, et l'Ordre des barreaux francophones et germanophone adapte son annuaire à ces fins.

Pour en savoir plus, contactez :

Patrick Henry
Anne Jonlet

p.henry@elegis.be
anne.jonlet@avocats.be